

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Pour
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre = 2^e

N^o 165

SIGNALEMENT.

Agé de 49 ans
taille d'un mètre

= 71 = centimètres

cheveux Bruns

front élevé

sourcils châtain

yeux gris

nez long

bouche moyenne

barbe châtain

menton rond

visage ovale

teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS :



Signature du Porteur :

Balmisse



EMPIRE FRANÇAIS.

Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement Le Sieur

Balmisse Antoine. Boulange
natif de St Mames,
demeurant à — — —
allant à Madrid.

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant quarante jours,
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le cinq Mars 1860.

Le Préfet

Balmisse

Par le Préfet

Le Secrétaire général,

Boulange



Prix du Passé-port : DIX FRANCS.

(P. É.)

1062 Visto en este Consulado de España
 por Madrid por
 D. Manuel de María de 1860
 P. H. Consul de L. de L.
 El V. C.
 J. H. Vidaurrad



N.º 2059

Visto en el Embajado de Francia en
 París para ser visto en
 Madrid, le 28 de Septiembre
 el Consul N.º Chancelier
 de l'Embassade



par autor.
 Jacar



N.º 254
 Visto en este GOB.º
 y sale para Avellan
 Madrid 28 de Septiembre 1860

Delegado en el Ministerio de Estado
 D.º

N.º 2637 = 501402
 Visto en el Ministerio de Estado
 Madrid 28 de Septiembre 1860
 V. de T. de V. de V.



Visto en Avellan (Consul).
 Avellan, le 28 de Septiembre 1860.
 Le Consul N.º Spécial de Police
 J. H. Vidaurrad



LEMPLEUR



Projet

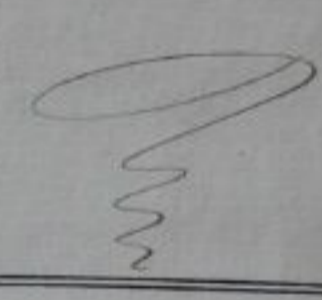
Signature

BASE-BOUL 7 RELIAGES

BOURGE GENEVIE

barbe *denture* menton *rose*
 visage *ovale* teint *rouge*

SIGNES PARTICULIERS :



PIÈCES DÉPOSÉES.

Acte de passeport Périmé

FAIT à Avellan, le 22 août 1861.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :